

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **7 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2023 (unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	113 085 217	113 051 787
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 700 094	6 878 065
b- Obligations et valeurs assimilées		106 385 123	106 173 722
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		28 946 307	30 436 327
a- Placements monétaires	3 - 2	28 822 634	30 085 178
b- Disponibilités	3 - 3	123 673	351 149
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	46 796	50 801
TOTAL ACTIF		142 078 320	143 538 915
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	300 456	294 649
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	162 848	53 281
TOTAL PASSIF		463 304	347 930
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	132 556 103	135 276 095
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		9 058 913	7 914 890
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	9 058 913	7 914 890
ACTIF NET		141 615 016	143 190 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		142 078 320	143 538 915

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	8 087 122	6 589 713
a- Dividendes		-	243 932
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 087 122	6 345 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	2 401 078	1 654 228
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 488 200	8 243 941
- <u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	1 172 262	1 043 597
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 315 938	7 200 344
- <u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	215 006	195 927
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 100 932	7 004 417
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(42 019)	910 473
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		9 058 913	7 914 890
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		42 019	(910 473)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(46 901)	61 116
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		104 126	(79)
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 158 157	7 065 454

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Janvier au 31 Décembre 2023
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	9 158 157	7 065 454
a- Résultat d'exploitation	9 100 932	7 004 417
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(46 901)	61 116
c- +/- values réalisées sur cession de titres	104 126	(79)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	100 837 733	156 516 885
* Capital	76 288 500	126 993 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	19 466 809	23 510 177
* Régularisation des sommes capitalisables	5 082 424	6 012 808
b- Rachats	(111 571 859)	(122 328 238)
* Capital	(84 807 600)	(98 922 500)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(21 639 816)	(18 303 403)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 124 443)	(5 102 335)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 575 969)	41 254 101
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	143 190 985	101 936 884
b- En fin de l'exercice	141 615 016	143 190 985
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	1 141 215	860 501
b- En fin de l'exercice	1 056 024	1 141 215
VALEUR LIQUIDATIVE	134,102	125,472
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,88%	5,92%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31

Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			102 470 000	106 385 123	74,88%	75,12%	
Titres émis par le Trésor			71 306 000	73 649 948	51,84%	52,01%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 828 027	1,29%	1,29%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 423 122	1,71%	1,71%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 465	1,14%	1,14%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 072 915	4,98%	4,99%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 214 023	6,49%	6,51%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	4,32%	4,33%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 068 305	0,75%	0,75%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	7,29%	7,31%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 493	0,37%	0,37%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 601 307	1,13%	1,13%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	10,82%	10,85%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 995 972	5,63%	5,65%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	5,58%	5,60%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	522 225	0,37%	0,37%	
Titres émis par des sociétés			31 164 000	32 735 175	23,04%	23,12%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 152 501	2,22%	2,23%	BB
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	2 400 000	2 554 817	1,80%	1,80%	
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	2 000 000	2 143 145	1,51%	1,51%	BBB+
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	400 000	418 562	0,29%	0,30%	AAA.TN
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	400 000	419 459	0,30%	0,30%	AAA
A. BANK 2009 CA TF	TNO003400348	5 000	33 100	33 467	0,02%	0,02%	A B
A.BANK 2017-1 CB TF	TN0003400553	10 000	200 000	208 119	0,15%	0,15%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	900 000	958 436	0,67%	0,68%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	500 000	533 271	0,38%	0,38%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 500 000	2 643 030	1,86%	1,87%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	400 000	425 505	0,30%	0,30%	ATB
ATL 2019-1 CA TF	TN0004700803	20 000	400 000	402 637	0,28%	0,28%	BBB
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	15 000	300 000	303 989	0,21%	0,21%	BB
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	20 000	400 000	420 865	0,30%	0,30%	BB+
BH 2009	TN0001900844	5 000	38 000	38 004	0,03%	0,03%	BH
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	15 000	300 000	318 551	0,22%	0,22%	BH
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	10 000	200 000	207 261	0,15%	0,15%	BNA
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	300 000	325 749	0,23%	0,23%	BH
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	300 000	325 023	0,23%	0,23%	BTE
CIL 2018/1 5 ANS TX 10.60	TN0004201455	10 000	200 000	216 217	0,15%	0,15%	BBB-

CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	450 000	452 796	0,32%	0,32%	BBB-
HL 2017-2 CATEG B 7 ANS 7	TN0007310410	28 500	570 000	587 116	0,41%	0,41%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	636 888	0,45%	0,45%	BB+
HL 2018-2	TN0007310493	5 000	100 000	107 773	0,08%	0,08%	BB
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	1 200 000	1 213 661	0,85%	0,86%	F2
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 440 476	1,01%	1,02%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 600 000	1 705 268	1,20%	1,20%	
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	132 900	137 284	0,10%	0,10%	STB
STB 2019-1 CA TF	TN0002601144	20 000	400 000	403 030	0,28%	0,28%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	15 000	300 000	302 216	0,21%	0,21%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	800 000	847 738	0,60%	0,60%	STB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	400 000	425 005	0,30%	0,30%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	2 400 000	2 553 311	1,80%	1,80%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	20 000	400 000	414 185	0,29%	0,29%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	423 508	0,30%	0,30%	
TL SUB 2018	TN0002102077	20 000	400 000	432 462	0,30%	0,31%	BBB+
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	251 509	0,18%	0,18%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	2 000 000	2 017 903	1,42%	1,42%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	365 012	0,26%	0,26%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	4 000	80 000	83 489	0,06%	0,06%	BBB
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	800 000	814 101	0,57%	0,57%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 071 836	0,75%	0,76%	BH
Titres OPCVM			6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
SICAV-BHO	TN0001900752	63 156	6 700 094	6 700 094	4,72%	4,73%	
Total Général			109 170 094	113 085 217	79,59%	79,85%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	109 484 114	3 504 992	62 681	113 051 787	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	2 500 000			2 500 000	
Obligations émises par les sociétés	8 000 000			8 000 000	
Titres OPCVM	8 700 171			8 700 171	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-10 678 550			-10 678 550	
Cessions des Titres OPCVM	-8 835 641			-8 835 641	104 126
* Variation des plus ou moins valeurs latentes			-46 901	-46 901	
* Variation des intérêts courus		394 351		394 351	
Soldes au 31 décembre 2023	109 170 094	3 899 342	15 780	113 085 217	104 126

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **28 822 634** dinars au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt				14 462 831	14 483 862	10,19%	10,23%	
CD251223/040124TANIT-TSB	TN53TK27LYS6	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	TSB
CD261223/050124TANIT-BTL	TNRJ3IAY7DC2	10	10,49%	6 484 892	6 493 957	4,57%	4,59%	BTL
CD261223/050124TANIT-TSB	TNDT4S6C51R5	10	10,49%	498 838	499 535	0,35%	0,35%	TSB
CD271223/160124TANIT-BTL	TNLWLXLJT8O7	20	10,49%	497 682	498 262	0,35%	0,35%	BTL
CD251223/040124TANIT-BTL	TN5OORS7X649	10	10,49%	2 993 027	2 997 908	2,11%	2,12%	BTL
CD281223/170124TANIT-TSB	TN7YNWG5KGD7	20	10,49%	995 365	996 292	0,70%	0,70%	TSB
Pension Livrée				13 997 923	14 338 772	10,09%	10,13%	
PL021023/030124TANIT-AB		93	9,15%	999 086	1 022 194	0,72%	0,72%	AMEN BANK
PL051023/050124TANIT-BTL		92	10,00%	2 000 000	2 048 889	1,44%	1,45%	BTL
PL061023/040124TANIT-TSB		90	9,80%	5 499 580	5 629 829	3,96%	3,98%	TSB
PL091023/090124TANIT-TSB		92	9,80%	2 999 718	3 068 310	2,16%	2,17%	TSB
PL120923/100123TANIT-AB		120	9,15%	1 499 886	1 542 202	1,09%	1,09%	AMEN BANK
PL140923/110124TANIT-AB		119	9,15%	999 653	1 027 348	0,72%	0,73%	AMEN BANK
Total				28 460 754	28 822 634	20,29%	20,35%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **123 673** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	123 673	351 149
Total	123 673	351 149

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **46 796** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Annuité EO AMEN BANK SUB 2009 (A) échue à encaisser	41 744	-
Annuité EO BH 2009 échue à encaisser	-	43 376
Compte d'attente "commission bancaire"	-	29
Agios Crédeurs à encaisser	5 052	7 396
Total	46 796	50 801

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **300 456** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	53 023	51 997
Rémunération du distributeur à payer	247 434	242 652
Total	300 456	294 649

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **162 848** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Solde des souscriptions/Rachats	83 501	-
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	11 849	11 558
Honoraires CAC à payer	27 433	23 634
TCL à payer	2 330	3 089
Retenue à la source sur CD281223/170124TANIT-TSB	1 159	-
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	21 576	-
Total	162 848	53 281

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	135 276 095
Nombre de titres	1 141 215
Nombre d'actionnaires	1 563
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	76 288 500
Nombre de titres émis	762 885
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(84 807 600)
Nombre de titres rachetés	(848 076)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	104 126
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	7 914 890
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(590 842)
Régularisation des sommes non capitalisables	587 854
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	(2 170 019)
Capital au 31-12-2023	
Montant	132 556 103
Nombre de titres	1 056 024
Nombre d'actionnaires	1 927

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2023 affectant ces sommes au niveau du poste capital

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2023 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	7 004 417	910 473	(590 842)	7 324 048
Exercice en cours	9 100 932	0	(42 019)	9 058 913

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de **8 087 122** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des BTA	5 437 577	3 665 902
Revenus des titres OPCVM	-	243 932
Revenus des obligations	2 649 545	2 679 879
TOTAL	8 087 122	6 589 713

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2023 la somme de **2 401 078** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des placements à termes	1 495 527	82 120
Intérêts des certificats de dépôts	905 551	1 572 108
Total	2 401 078	1 654 228

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **1 172 262** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	206 870	184 164
Rémunération du distributeur	965 392	859 433
Total	1 172 262	1 043 597

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **215 006** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	137 913	122 776
Honoraires commissaires aux comptes	31 142	28 733
Autres charges AGO amortis	5 126	7 419
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	25 063	21 798
Contribution sociale de solidarité	400	200
Autres charges	362	1
Total	215 006	195 927

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1 Données par action :

Données par action	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	9,932	7,224	6,886	6,638	6,844
Charge de gestion des placements	1,110	0,914	0,908	0,836	0,9
<u>Revenu net de placements</u>	8,822	6,309	5,978	5,802	5,944
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,204	0,172	0,168	0,177	0,214
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	8,618	6,138	5,811	5,625	5,73
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,040	0,798	0,457	0,624	-0,072
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	8,578	6,935	6,268	6,249	5,658
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,044	0,054	-0,022	-0,026	0,004
+/- values réalisées sur cession des titres	0,099	0,000	-0,019	0,063	0,128
Frais de négociation de titre	-	-	-0,004	-	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,054	0,053	-0,046	0,037	0,132
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	8,672	6,191	5,765	5,662	5,862
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,054	0,053	-0,046	0,037	0,132
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,003	0,021	0,001	0,009	0,013
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,051	0,075	-0,044	0,046	0,145
Distribution de dividendes	-	-	-	-	4,756
Valeur liquidative	134,102	125,472	118,462	112,239	105,944

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Actif Net Moyen	137 886 943	122 775 774	91 901 210	70 813 265	65 204 568
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,16%	0,18%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	6,60%	5,71%	5,44%	5,72%	5,44%

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 9 Décembre 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 142 078 320**, un actif net de **D : 141 615 016** et un bénéfice de **D : 9 158 157** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 15 780 dinars. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuités de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération, s'élève à 206 870 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».

- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2023, le montant de cette rémunération, s'élève à 965 392 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2023, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

2- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF